



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

Secrétaire :

Jamal Eddine LOUHKIAR

Étaient absents :

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

OBJET : 42 - Société d'Economie Mixte Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2023

Délibération n° 007662

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Société d'Economie Mixte Micropolis - Rapport des élus administrateurs - Année 2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	05/09/2024	Favorable unanime

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent, après débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et des Sociétés Publiques Locales (SPL).

La SEM Micropolis est une Société d'Économie Mixte dont la Ville est actionnaire à 30 %.

Les élus administrateurs sont Mme CHAUVET, MM. BERTAGNOLI, BODIN et FAGAUT.

La SEM a connu un excellent niveau d'activité en 2023, sa situation financière est saine et aucun évènement majeur n'est à signaler.

En respect du CGCT et du décret du 4 novembre 2022 précisant le contenu des rapports annuels, Mme CHAUVET, MM. BERTAGNOLI, BODIN et FAGAUT, élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis, présentent au conseil municipal leur rapport annuel pour cette société au titre de 2023.

Les données sont issues du rapport de gestion et du rapport sur la gouvernance d'entreprise présentés en assemblée générale de la SEM Micropolis le 18 juin 2024.

La SEM Micropolis a été constituée le 11 mai 1998 à Besançon, pour une durée de 30 ans.

Son objet social (extrait des statuts) est le suivant :

- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de Parc des Expositions et des Congrès ;
- la conception, l'organisation, l'animation de manifestations, de foires intéressant l'économie locale, départementale et régionale ;
- l'assistance et le conseil se rapportant aux activités ci-dessus.

Son siège social est situé 3 Boulevard Ouest à Besançon.

I. Exploitation et gestion du site

A/ Activité

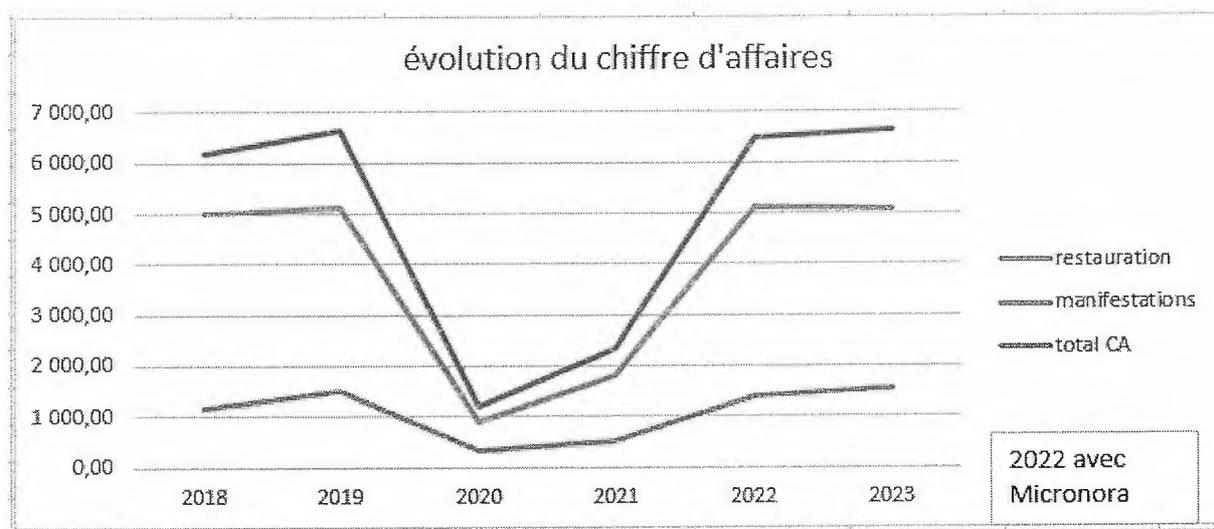
La SEM Micropolis gère et exploite le Parc des Expositions et des Congrès de Besançon. Cette mission lui est confiée par le Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM), via un contrat de délégation de service public pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2028.

Dans ce contexte, la SEM Micropolis a réalisé des travaux importants de rénovation sur le bâtiment du Palais des Congrès en 2019.

L'activité de la SEM se répartit entre les Foires et Salons (portés en direct ou par des organisateurs), la location de salles (réunions et congrès notamment), la salle de spectacle et la restauration (traiteur au sein du Palais des Congrès et Restaurant « Boulevard Ouest »). Plus d'une dizaine de manifestations « Foires et Salons » (hors brochantes mensuelles) ont été organisées en propre par la SEM Micropolis en 2023. Au global, ce sont près de 60 évènements grand public accueillis ou organisés par la SEM et 90 manifestations privées accueillies sur le site.

L'année 2023 est une année qualifiée d'exceptionnelle en termes d'activité. Le chiffre d'affaires 2023 atteint 6 621 k€, contre 6 495 k€ en 2022 qui était une année avec le Salon MICRONORA, présent une année sur deux. Le chiffre d'affaires est notamment composé de 3 396 k€ pour les Foires et

Salons, 1 600 k€ pour la restauration et 1 248 k€ pour les locations de salle. Ces trois pôles ont un chiffre d'affaires supérieur à celui de 2022.



La Foire Comtoise, évènement phare organisé par la SEM, a enregistré une fréquentation record de 157 700 visiteurs, avec le Portugal comme invité d'honneur.

La SEM Micropolis a également organisé, comme elle le fait une année sur deux, la Haute Foire de Pontarlier avec 20 600 participants. C'est le seul évènement « hors les murs » de la société.

Le site a organisé ou accueilli les salons et manifestations habituels : le Salon de l'Habitat, des Mariés, la Foire de Pentecôte, le Tatoo show, les brocantes, Luna Park, le Carrefour des collectivités locales, le Salon des vins... Certains salons peinent à se renouveler, d'autres trouvent progressivement leur public et ont été présents en 2023 : Vache de Salon, Bug days, Salon Mille et unes idées...

La SEM souligne toutefois l'absence de « grand » congrès en 2023, même si l'activité location et l'activité restauration ont bien fonctionné.

B/ Perspectives 2024 et gestion des risques

L'année 2024 qui accueillera MICRONORA et un grand congrès s'annonce favorable en termes d'activité. Toutefois, l'instabilité globale et l'inflation persistante peuvent avoir des conséquences significatives qui sont difficiles à anticiper.

Par ailleurs, le tarissement de la main d'œuvre en général, et en particulier dans les métiers de la restauration, pénalise l'organisation et peut nuire à l'activité.

Enfin, le chantier pour la réparation des toitures des halls (installations Nord) est un enjeu pour le bon déroulement de l'activité de la SEM. Le démarrage des travaux par le Syndicat Mixte de Micropolis, déléguant, est prévu mi-mai 2024 et se poursuivra sur l'été.

C/ Amélioration du site et RSE

La SEM a mis en place un programme d'économies d'énergie axé sur l'amélioration de l'éclairage des halls de l'espace Nord. Des investissements pour 173 k€ ont été réalisés pour un gain prévisionnel de plus de 50 % sur cet éclairage. La démarche RSE est ainsi engagée avec des premiers résultats concrets sur fin 2023.

Un nouveau logiciel commercial et un réseau WIFI plus performant, notamment pour les congressistes, ont également été mis en place.

II. Vie sociale

A/ Ressources humaines

La SEM Micropolis emploie 35 salariés permanents, répartis entre les services techniques, la restauration, les foires et salons, et l'accueil/administration. Pour les grandes manifestations, la SEM recourt à des personnels intérimaires et intermittents (pour environ 16 ETP sur l'année).

Les effectifs cumulent à 67,77 ETP en mai (plus d'une centaine de contrats), période de la Foire Comtoise. L'effectif moyen annuel est de 46,27 ETP.

La politique salariale et le dialogue social sont revisités chaque année. Ainsi, l'accord d'intéressement signé en 2017 arrivé à terme en 2022 a été renouvelé pour la période 2023-2025.

B/ Juridique

Le capital de la SEM Micropolis est de 100 000 euros (5000 actions de 20 euros).

Son actionariat public et privé est inchangé depuis sa création. La répartition des parts dans le capital et des sièges en conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	Part détenue dans le capital	Nombre de sièges au Conseil d'Adm°	Nom des représentants en CAdm°
Ville Besançon	30,00 %	4	N. BODIN K.BERTAGNOLI A.CHAUVET L.FAGAUT
Département Doubs	30,00 %	4	C.BOUQUIN S.RUTKOWSKI M.VIENET R.KRUCIEN
Chambre de Commerce et d'Industrie Saône Doubs	8,00 %	1	C-N BAUDIN
Chambre de métiers et d'artisanat du Doubs	6,00 %	1	M.MORGADINHO
Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-T.Belfort	6,00 %	1	E.VUEZ
Crédit Agricole FC	6,60 %	1	J.BIGNON
Caisse d'Épargne BFC	6,60 %	1	E.BRUNOLD / S.ROLLET
Banque Européenne Crédit Mutuel	6,80 %	1	JM CHATELAIN
total	100 %	14	

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et la nomination d'un Directeur Général Délégué.

Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental du Doubs, est PDG de la SEM.

M. Didier SIKKINK occupe le poste de directeur général délégué.

Au cours de l'année 2023, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois, l'assemblée générale ordinaire une fois pour l'arrêté des comptes 2022.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

La SEM ne verse pas de dividendes.

La SEM Micropolis ne détient pas de participation dans d'autres sociétés.

Il n'y a pas eu modification statutaire en 2023.

Il n'y a pas de contrôle en cours portant sur la société en 2023.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (conclues entre la SEM et ses actionnaires ou sa Direction, hors opérations courantes) fait état :

- du remboursement intégral en 2023 aux associés Ville de Besançon, Chambre d'Agriculture et Département du Doubs des avances en compte courant d'associés consenties en 2021 ;
- du contrat de délégation de service public conclu entre le SYMM et la SEM, certains actionnaires étant par ailleurs communs aux deux entités ;
- du tarif spécifique sur les locations d'espaces appliqué aux collectivités actionnaires de la SEM également membres du SYMM.

C/ Contrat de concession de service public

Le SYMM a confié à la SEM Micropolis la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès, dans le cadre d'une procédure d'attribution de concession de service public.

Le contrat actuel court sur la période du 01/01/2017 au 31/12/2028.

Les principales missions du contrat portent sur la gestion de l'activité et sur l'entretien (y compris grosses réparations) du site. La SEM a ainsi consacré 240 k€ d'investissement en 2023 (dont 173 k€ de matériel et supervision éclairage halls Nord) et 101 k€ de grosses réparations (dont armoire électrique 40 k€ et changement du portique de l'entrée principale).

III. Données économiques

Les comptes annuels 2023 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

Au 31 décembre 2023, ils sont arrêtés comme suit :

ACTIF en K€	31/12/2023	31/12/2022	PASSIF en K€	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé	11 528	11 489	Fonds propres	1 318	1 088
Stocks	37	36	Avances conditionnées	10 046	10 046
Créances	528	343	Provisions	348	283
Trésorerie	2 003	2 525	Emprunts	1 111	1 903
			Dettes d'exploitation	1 272	1 072
TOTAL Actif net	14 095	14 392	TOTAL Passif	14 095	14 392
PRODUITS en K€	31/12/2023	31/12/2022	CHARGES en K€	31/12/2023	31/12/2022
chiffre d'affaires	6 622	6 495	achats et charges externes	3 667	3 819
subventions	54	57	impôts et charges de personnel	2 454	2 255
reprise amort et prov ^o	160	65	dot ^o amort et prov ^o	423	258
autres produits	16	18	autres charges	137	174
résultat d'exploitation	172	130			
produits financiers	64	12	charges financières	9	12
produits exceptionnels	3	2	charges exceptionnelles	0	2
total produits	6 920	6 649	Total charges	6 690	6 519
Resultat net	230	129			

A/ Bilan

Les capitaux propres s'élèvent à 1 318 k€. Ils sont supérieurs au montant du capital social initial (100 000 €), preuve que la SEM a accumulé des résultats positifs depuis sa création. Leur niveau est satisfaisant.

La SEM affiche un ratio d'endettement important du fait :

- de l'emprunt souscrit en 2019 pour financer les travaux réalisés sur le Palais des Congrès,
- de la souscription en 2020 de deux PGE (prêts garantis par l'Etat) pour 1 100 k€ destinés à maintenir à la SEM la trésorerie nécessaire pour son fonctionnement en période COVID.

Les emprunts sont remboursés conformément à leurs échéanciers.

La forte baisse de l'endettement entre 2022 et 2023 vient du remboursement fin 2023 par la SEM des avances en compte courant d'associés consenties par la Ville de Besançon, le Département du Doubs et la Chambre d'Agriculture (montant global 440 k€).

Le poste des « avances conditionnées » (10 046 k€) au passif trouve son équivalent en actif immobilisé et correspond à la valeur des biens mis à disposition par le Syndicat Mixte dans le cadre du contrat de concession.

Les ratios de gestion et de trésorerie sont satisfaisants.

B/ Résultat

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
	sans Micronora	avec Micronora	sans Micronora crise sanitaire
Evolution du résultat en k€			
total des produits	6 920	6 649	3 413
total des charges	6 690	6 519	3 324
Résultat	230	129	89

Le bon niveau d'activité de la SEM s'est traduit par un excédent de 230 613 € en 2023.

Le total des produits (6 920 k€) est quasi essentiellement constitué du chiffre d'affaires (6 622 k€).

Du côté des charges, dont le total atteint 6 689 k€, les principaux postes sont la masse salariale (3 199 k€ y compris les personnels intérimaires), les achats d'alimentation (462 k€), les fluides (392 k€), les locations de matériel (345 k€) ou les frais de communication et de publicité (391 k€).

Le résultat d'exploitation est un excédent de 172 k€, auquel viennent s'ajouter le résultat financier (+ 55 k€) et le résultat exceptionnel (+ 3 k€).

Les ratios de gestion et d'activité sont satisfaisants.

IV. Relations avec la Collectivité

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les élus de la Ville de Besançon ont participé à l'ensemble des instances de la SEM.

Il y a très peu de flux financiers entre la SEM Micropolis et la Ville de Besançon. La Ville a constaté en 2023 le remboursement de l'avance en compte courant d'associé accordée pour 200 k€ en 2021. A l'inverse, la Ville a remboursé à la SEM Micropolis des frais liés à l'organisation de la Coupe d'Europe de BMX et à la présence d'un stand du Musée sur la Foire Comtoise.

La Ville de Besançon s'est portée garante d'un emprunt souscrit par la SEM Micropolis, dont l'en-cours est de 200 k€ au 31/12/2023.

Le Conseil Municipal a été sollicité en avril 2023 sur la prolongation de l'avance en compte courant d'associés, qui a finalement été remboursée en décembre, et s'est prononcé en novembre 2023 sur le rapport annuel 2022 des élus administrateurs de la SEM.

A titre de rappel, le Conseil Municipal du 7 décembre 2023 s'est prononcé pour le transfert de la compétence « construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis » à Grand Besançon Métropole. Cette compétence étant actuellement exercée par le Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM), GBM a été substituée de plein droit à la Ville au sein du Syndicat Mixte.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes mentionne deux conventions règlementées liant la Ville et la SEM Micropolis :

- l'application d'un tarif préférentiel à toutes les collectivités actionnaires (dont la Ville) pour les locations d'espace,
- la convention de DSP qui lie la SEM Micropolis avec le Syndicat Mixte Micropolis dont la Ville est également membre,

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2023 des élus représentant la Ville de Besançon, actionnaire, au conseil d'administration de la SEM Micropolis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

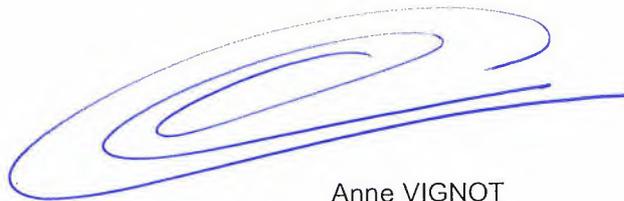
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,
Conseiller Municipal



Anne VIGNOT

1. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration

I. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Examen des comptes et résultats en euros

	COMPTE DE RÉSULTAT DE 2015 À 2023									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 201 108 €	5 992 625 €	6 157 717 €	6 168 113 €	6 620 109 €	1 212 313 €	2 327 516 €	6 495 175 €	6 621 678 €	1,95%
Produits exploitation	6 379 081 €	5 571 905 €	6 327 981 €	6 424 770 €	6 768 663 €	1 459 574 €	3 408 448 €	6 635 468 €	6 852 355 €	3,27%
Charges d'exploitation (Y compris redevance symm)	6 168 324 €	5 430 296 €	6 158 495 €	6 327 759 €	6 586 298 €	2 820 706 €	3 313 719 €	6 505 248 €	6 679 591 €	2,68%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	210 757 €	141 609 €	169 487 €	97 011 €	182 365 €	-1 361 131 €	94 730 €	130 220 €	172 763 €	32,67%
Produits financiers	23 859 €	14 007 €	13 553 €	6 877 €	3 400 €	2 384 €	1 944 €	11 586 €	64 038 €	452,71%
Charges financières	2 160 €	1 236 €	1 835 €	- €	2 816 €	3 363 €	10 057 €	12 181 €	9 442 €	-22,48%
RÉSULTAT FINANCIER	21 669 €	12 772 €	11 718 €	6 877 €	584 €	- 979 €	8 113 €	595 €	54 595 €	-9271,21%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	232 456 €	154 381 €	181 205 €	103 889 €	182 949 €	-1 362 110 €	86 617 €	129 625 €	227 859 €	75,40%
Produits exceptionnels	11 487 €	395 870 €	3 747 €	434 €	9 855 €	5 400 €	2 142 €	1 558 €	3 435 €	
Charges exceptionnelles	2 279 €	406 730 €	- €	- €	30 470 €	30 001 €	- €	1 823 €	180 €	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	9 207 €	- 10 860 €	3 747 €	434 €	- 20 615 €	- 24 601 €	2 142 €	- 265 €	3 255 €	-1327,23%
Impôts sur les sociétés	8 597 €	47 846 €	83 429 €	10 526 €	45 292 €	- €	- €	- €	- €	
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	233 067 €	95 675 €	101 523 €	93 796 €	117 042 €	-1 386 712 €	88 759 €	129 360 €	230 613 €	78,27%

Commentaires sur les données chiffrées

Le chiffre d'affaires global s'élève à 6 621 678 €.

Celui de l'activité Foires et Salons s'élève à 3 395 567 € et dégage 1 304 k€ de marge. À l'instar de toutes les années impaires, l'année 2023 comporte une nouvelle édition de la Haute Foire de Pontarlier.

L'activité location affiche une année correcte avec 1 248 k€ de chiffre d'affaires pour une marge de 459 k€. À noter qu'il n'y a pas eu de congrès en 2023.

La salle de spectacle tire bien son épingle du jeu avec 342 k€ de chiffre d'affaires et un résultat de 129 k€.

Le restaurant Boulevard Ouest réalise 358 k€ de chiffre d'affaires pour 30 k€ de pertes. Il a été ouvert toute l'année et a connu une belle dynamique en fin de période grâce à de nouveaux clients, en privatisation ou non.

Le restaurant traiteur profite de la belle activité du Parc et produit un chiffre d'affaires de 1 242 k€ pour une marge de 154 k€.

Les charges de personnel s'élèvent à 2 363 k€ en 2023 contre 2 173 k€ en 2022. Des augmentations de salaires et une prime exceptionnelle ont été versées à l'issue de la Foire Comtoise.

Le solde de la provision pour grosse réparation afférente à la réfection de l'arche a été repris à la suite de la finalisation des travaux pour un montant de 21 k€. 135 k€ de provision pour grosse réparation prévus pour la réfection globale du parking ont été extournés en raison d'autres travaux prioritaires. En effet, une PGR de 12 k€ a été établie pour le renouvellement des blocs de secours et une de 155 k€ a été comptabilisée pour la réfection du Système de Sécurité Incendie.

Au niveau du bilan passif, les capitaux propres s'élèvent à 1 318 466 € fin 2023, pour un capital de départ de 76 224,50 € (équivalent à 500 000 francs en 1998).

Le montant des dettes passe de 2 797 353 € fin 2022 à 2 107 251 € fin 2023, soit une baisse de 690 k€. Cela s'explique par plusieurs phénomènes :

- Le remboursement de 80 k€ d'emprunt pour la réfection du Palais des congrès et le remboursement des PGE pour un montant de 273 k€, soit un total de 353 k€.
- Le remboursement des avances en comptes courants d'associés à la Chambre d'Agriculture du Doubs et de la Haute-Saône (40 k€), au Département du Doubs (200 k€) et à la Ville de Besançon (200 k€).
- Ces remboursements d'emprunt sont compensés par une hausse des dettes fournisseurs de 76 k€, par une hausse des dettes fiscales et sociales de 82 k€ et une baisse des autres dettes pour 56 k€.

Les produits financiers sont conséquents en 2023 grâce au placement des excédents de trésorerie sur des comptes à terme à taux très intéressants.

Aucun élément significatif n'est à signaler dans le résultat exceptionnel.

Commentaires sur l'activité de la société

Encore une année exceptionnelle que 2023, plus attendue qu'en 2022. Toutefois, le niveau de résultats qui en fait une des meilleures années connues par la S.E.M.M. n'était pas envisagé à ce point.

La Foire Comtoise bat le record historique d'entrées détenu par l'édition de 2015, avec l'Italie pour invité d'honneur et un jour de plus, le vendredi 8 mai. Ce record étant réputé impossible à renouveler, il n'était pas envisageable de s'attendre à un tel résultat. Tous les secteurs ont bien, voire très bien fonctionné ce qui conforte la position de la Foire Comtoise comme foire de grande qualité et de bonne rentabilité.

Sans Micronora, ni grand congrès et avec une activité location en retenue, tous les autres secteurs et notamment ceux de la restauration ont bien fonctionné même si le Boulevard Ouest peine encore à trouver sa rentabilité. Grâce à une bonne gestion, celle du Service Traiteur est exceptionnelle en 2023, c'est un retour à des niveaux de chiffres d'affaires des années 2010 et une excellente marge produits.

Même si le Salon de l'Habitat ne retrouve pas son niveau d'antan en matière de rentabilité et à l'exception du Salon des Mariés, toujours très difficile à rentabiliser car cher à produire, toutes les autres manifestations organisées par nos services sont au rendez-vous, tant en matière de chiffre d'affaires que de marge.

Notons pour finir un excellent développement de Vache de Salon qui remplace très avantageusement son prédécesseur Talents et Saveurs.

Ci-après les chiffres de fréquentation visiteurs des événements grand public de l'année 2023 :

• Luna Park.....	30.000
• Salon de l'Étudiant.....	5.400
• Grande Brocante de Printemps.....	6.000
• Tattoo Show.....	9.800
• Salon Bio&Co.....	6.000
• Salon des Armes anciennes et miniatures.....	1.000
• Foire aux tissus.....	3.500
• Foire Comtoise.....	157.700
• Foire de Pentecôte.....	15.000
• Carrefour des Collectivités Locales.....	2.500
• Haute Foire Pontarlier.....	20.600
• Salon de l'Habitat.....	10.500
• Salon des Vins.....	8.500
• Salon Mille et unes idées (Créatifs).....	5.000
• Salon Bug Days.....	6.000
• Foire aux tissus.....	4.000
• Salon des Mariés.....	2.500
• Salons des Antiquaires.....	3.900
• Vache de Salon #3.....	11.600
• Studyrama.....	5.700
• Grande brocante de Noël.....	6.100
• Brocantes mensuelles (seulement 2 sur 2023, en janvier et novembre).....	2.000

II. RESPECT DES ENGAGEMENTS DU DÉLÉGATAIRE VIS-A-VIS DU DÉLÉGAN

L'intégralité des grosses réparations ainsi que les investissements prévus au contrat liant la S.E.M.M. au S.Y.M.M. sont respectés et le niveau des dépenses bien tenu.

Avec un montant d'investissements très important en 2023 de plus de 240 k€ et, pour les grosses réparations, de plus de 101 k€, l'amélioration et l'entretien du parc sont de reprise après deux années de ralentissement post COVID, et ceci grâce au bon niveau de rentabilité de la S.E.M.M. depuis 2022, année marquant la fin réelle de l'épisode de pandémie.

Conformément aux termes de la convention d'affermage, un inventaire complet des biens a été réalisé par le biais d'une expertise à l'occasion de la mise à jour du contrat d'assurance multirisques industrielle. Cet inventaire valorisé sera transmis au S.Y.M.M. La liste des investissements et des grosses réparations pour l'année 2023 est la suivante :

GROSSES RÉPARATIONS	Montants HT
Fuites RIA (Robinets incendie armés)	4 939,13 €
Arche entrée sud (provisionnée 2021)	13 440,00 €
Réparations fuites toit	13 031,83 €
Portes coupe- feu restauration traiteur	16 409,52 €
Moteur groupe froid Restaurant BO	5 102,13 €
Tranchée technique	3 035,00 €
Groupes électrogènes	3 825,08 €
Remise en état VMC espace Nord	1 627,27 €
Armoire électrique sud	40 075,40 €
Total grosses réparations de l'exercice	101 485,36 €

INVESTISSEMENTS	Montants HT
Supervision éclairage et éclairage Nord - Matériel	173 052,29 €
Plaques stands	8 655,17 €
Rénovation réseau WIFI Palais des congrès	14 624,28 €
Logiciel PLANEXPO Salon de l'habitat	4 000,00 €
Répartiteur électrique	5 176,64 €
Éclairage stands et divers	9 405,41 €
Palan électrique	4 100,00 €
Cable armoire électrique fête foraine	1 557,40 €
Barrières de voirie	3 975,00 €
Écran led mobile	2 000,00 €
Matériel informatique : PC fixes et portable	5 516,00 €
2 écrans TV LCD	1 248,34 €
Mobilier salle de pause Palais des congrès	857,49 €
Fauteuils de bureaux	2 165,96 €
Restaurant - Machine à glaçons	2 200,00 €
Restaurant - Vitrines congélateurs	2 066,67 €
Total investissements de l'exercice	240 600,65 €

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous seront présentés et qui font apparaître un bénéfice de 230 613 euros, après impôts.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation au compte de « réserves facultatives » du bénéfice de 230 613 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense visée à l'article 39.4 du C.G.I. non déductible fiscalement n'a été relevée au cours de l'exercice.

IV. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le plus gros effort a été d'investir, de définir et de mettre en place un programme d'économie d'énergie axé principalement sur l'amélioration de l'éclairage des halls de l'espace Nord. Ainsi, une enveloppe de 173 k€ d'investissements a été consacrée pour un gain prévisionnel de plus de 50% du coût de cet éclairage. L'évaluation exacte est en cours et sera vérifiée de façon concrète sur l'année 2024.

Un changement important a été opéré en termes de logiciel de gestion commerciale au sein du service Foires & Salons. Le CRM Planexpo, nouvelle génération de solutions consacrées à l'événementiel, permet notamment la saisie en ligne des dossiers et des règlements par les clients. Ainsi, en plus de simplifier les démarches d'inscription et le parcours des exposants, il permettra une amélioration de l'organisation interne ainsi qu'une optimisation des ressources en personnel dédiées.

Pour un accueil optimal des congressistes, le système WIFI a été changé et permet dorénavant à tous les appareils les plus récents (téléphones, tablettes, ordinateurs...) de se connecter à une vitesse maximale. La connexion globale est passée également à 500 Mb/s symétrique. Cela permet d'offrir tous les services attendus tant en matière de réception que d'émission (streaming, retransmission vidéo).

La démarche RSE est bien engagée avec des résultats concrets et quasiment immédiats. La démarche ISO 20121 n'est pas encore amorcée mais une recherche de ressources de personnel et de conseil en la matière est en cours.

V. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ : PERSPECTIVES 2024

Avec la présence de Micronora sur l'agenda 2024 ainsi qu'un gros congrès et une Foire Comtoise qui s'annonce plutôt bien, les perspectives sont assez bonnes.

Toutefois, l'instabilité globale, la crise du bâtiment, de la construction et de l'immobilier risquent d'impacter notre activité puisque ces secteurs sont présents sur de nombreux événements organisés par la S.E.M.M.

Dans tous les cas, tout sera mis en œuvre par les équipes pour pérenniser l'équilibre économique de la structure.

VI. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

On constate une inflation qui n'est plus galopante mais qui ne se résorbe pas et ne régresse pas particulièrement.

De même, on rencontre une immense difficulté à trouver et à garder du personnel motivé et engagé.

À l'instar de 2023, l'année 2024 s'annonce avec un potentiel de bonnes surprises mais également avec toutes les incertitudes propres au monde d'aujourd'hui.

VII. CONVENTIONS VISÉES A L'ART. L225-38 DU CODE DE COMMERCE SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Nous vous demandons, conformément à l'article L225-38 du Code de Commerce, d'approuver les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé ou qui ont été conclues sur l'exercice, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours des exercices antérieurs. Notre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

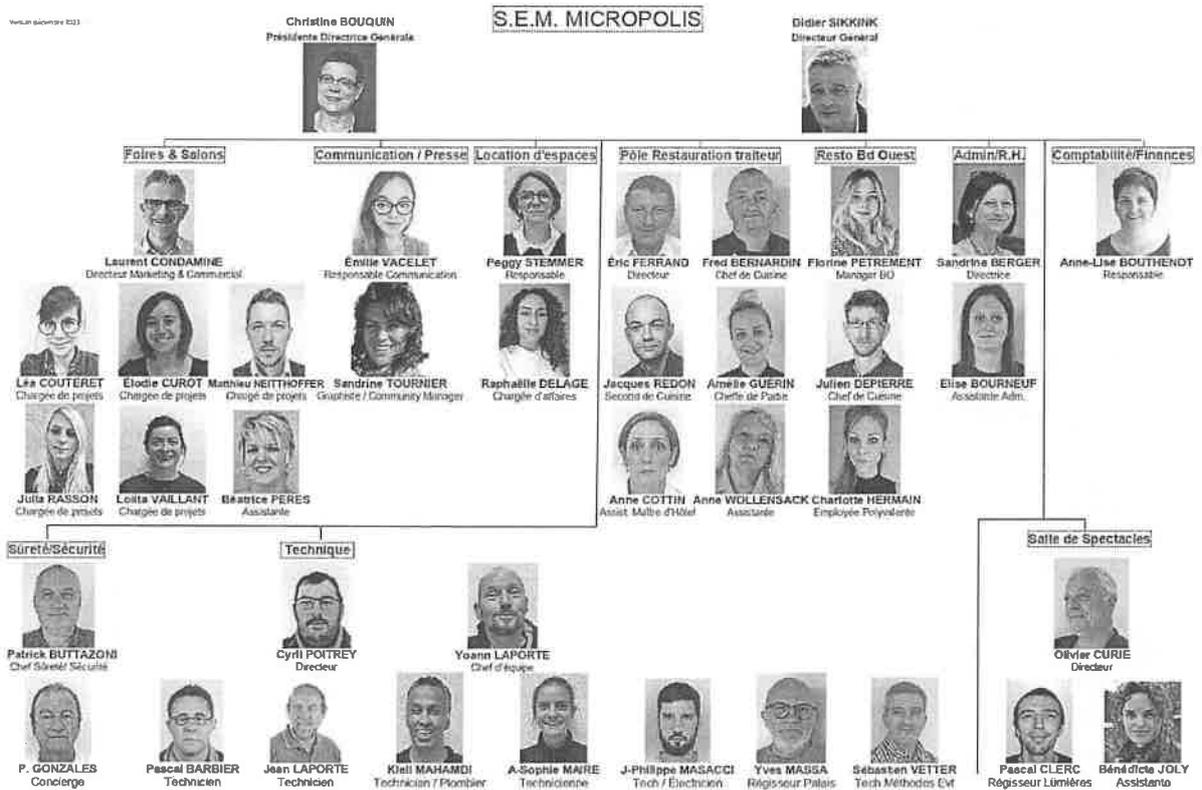
VIII. CONTRATS D'ENTRETIEN PASSÉS AVEC DES SOCIÉTÉS DE SERVICE

Les matériels et équipements exploités sont maintenus en bon état de fonctionnement grâce à une surveillance générale et un entretien régulier confié aux entreprises suivantes :

Nom du fournisseur	Objet	2022		2023	
		Contrat	Autre	Contrat	Autre
ANTARGAZ ENERGIES	Fourniture GPL en bouteilles propane et butane.		3 747 €		4 074 €
APAVE ALSACIENNE	Vérification installations gaz, électricité, chauffage central et lavage maintenance.	17 552 €	550 €	10 297 €	1 430 €
ÀVIPUR	Nettoyage hottes de cuisine			1 800 €	
B3M	Entretien des portes sectionnelles, barrières levantes.	3 700 €	1 174 €	3 300 €	119 €
CHLORIDE	Entretien onduleurs - Contrat terminé 30/04/2024			1 072 €	
CRECALE	Analyse bactériologique des restaurants.		3 232 €		4 509 €
CULLIGAN FRANCHE-COMTE	Location de fontaines à eau.	1 494 €		923 €	257 €
DIGITALE DELUXE	Hébergement et mise en place site internet		8 075 €	2 370 €	
ELIS BOURGOGNE F.-COMTE	Habillage de service (vêtement de travail), distributeurs sanitaires. Contrat terminé au 31/03/2023.	10 873 €		1 790 €	
EMS	Gardiennage, sécurité et télésurveillance.		63 090 €		58 344 €
ENGIE	Fournisseur d'électricité.		187 911 €		278 143 €
ENGIE SOLUTIONS	Entretien, assistance technique installations thermiques et chauffage.	34 830 €	7 406 €	35 925 €	4 248 €
ETIS	Maintenance gaz charlots.	2 720 €	6 556 €	2 720 €	120 €
FLOR'INFORMATIQUE	Maintenance logiciel comptable et facturation.	2 094 €		2 175 €	
FRANCHE COMTE INCENDIE	Vérification du matériel incendie et entretien des extincteurs	6 984 €	238 €	7 278 €	6 423 €
GAZ DE BORDEAUX	Fournisseur de gaz naturel.		73 211 €		81 303 €
GBM	Eau et assainissement et ordures ménagères.		17 593 €		12 822 €
GROUPE FAUCHE	Maintenance des groupes électrogènes de secours.	0 €			2 902 €
HORIS	Vérification et maintenance des chambres froides, entretien des fournitures et du matériel de cuisine.	7 195 €	9 729 €	7 169 €	11 003 €
IPIJ	Maintenance logiciel Intermit	357 €		1 155 €	
KOESIO	Patc photocopieurs, système de GEO	6 982 €		7 745 €	
KONE	Maintenance des ascenseurs. Contrat terminé 09/2023	3 251 €		928 €	
LA POSTE	Relève et dépose du courrier.	3 004 €		3 200 €	
LENI GROUP	Maintenance informatique.	8 401 €		10 245 €	
LINGENET	Habillage de service (vêtement de travail), distributeurs sanitaires.		7 881 €		8 076 €
NICOLLIN SA	Collecte et traitement des déchets.		36 933 €		35 257 €
ONET	Nettoyage.		194 595 €		171 099 €
ORANGE LEASE	Maintenance des services			5 395 €	
PITNEY BOWES	Machine à mettre sous pli.	1 493 €		1 493 €	
PR.IN.SE.SELARL	Chargé de sécurité.	20 354 €		23 296 €	
QUADIENT	Système affranchissement.	2 061 €		2 232 €	
SARP HYGIENE BATIMENT	Désinfection, désinsectisation.		914 €		1 548 €
SC3I BENOYONES	Maintenance informatique.		5 741 €		
SCHINULEH	Entretien des ascenseurs et monte-charge.	4 483 €		4 800 €	
SGS SAGE	Gardiennage, sécurité et télésurveillance.		284 379 €		227 496 €
SIEMENS	Maintenance des installations de détection incendie.	29 437 €	13 921 €	29 437 €	
SIGEC	Maintenance sauvegarde.	1 039 €			
SYSTEMATIC CASH MAG	Caisses enregistreuses Restaurant	3 076 €	4 763 €	6 634 €	
ULTRATRACTILE	Caisse enregistreuse BO	228 €		199 €	
VIRLY	Chariots élévateurs	16 954 €	1 554 €	14 585 €	
	TOTAL H.T.	193 563 €	933 193 €	193 164 €	909 175 €

IX. ORGANIGRAMME AU 31/12/2023

Visual 6400001 023



X. FACTURES RECUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Article D,441-I: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						Article D,441-I: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						43						29
Montant total des factures concernées TTC	8 179	30 836	19 001	1 319	514	51 670	0	78 472	12 879	1 491	3 652	96 494
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,2%	0,8%	0,5%	0,0%	0,0%	1,4%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice HT							0,00%	1,19%	0,19%	0,02%	0,06%	1,46%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						6						2
Montant total des factures exclues TTC						11 810						749
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L,441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	* Délais contractuels : 30 jours date de facture * Délais légaux : 45 jours fin de mois						* Délais contractuels : 30 jours date de facture * Délais légaux : 45 jours fin de mois					

A) RAPPEL DES DATES DE CONSEILS D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

25 avril 2023 Conseil d'Administration
 09 juin 2023 Assemblée Générale Ordinaire
 17 novembre 2023 Conseil d'Administration
 21 décembre 2023 Conseil d'Administration

B) LISTE DES MANDATS EXERCÉS PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Mandataire social	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société en 2023
DÉPARTEMENT DU DOUBS	
BOUQUIN Christine	Néant
KRUCIEN Raphaël	Néant
RUTKOWSKI Serge	Gérant gîte sur les Auxons
Michel VIENET	Néant
VILLE DE BESANCON	
BODIN Nicolas	Administrateur AKTYA, Territoire 25, Batifranc, Censeur A.E.R.
Kevin BERTAGNOLI	Néant
CHAUVET Annaïck	Néant
FAGAUT Ludovic	Néant
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAONE DOUBS	
Christine-Noëlle BAUDIN	PDG SBCI (Baume-les-Dames), Gérante de SCI BFM / SCI de l'Industrie et holding les Trèfles /SCI Berchris
CHAMBRE DE MÉTIERS ET D'ARTISANAT DU DOUBS	
MORGADINHO Manuela	Gérante SARL MORGADINHO (Thise) Administrateur GARANCE MUTUELLE (Paris), IMDEPAM (Paris), SOCAMA BP BFC
CHAMBRE INT. D'AGRICULTURE DOUBS – TERRITOIRE BELFORT	
VUEZ Éric	Président Sté de Fromagerie de Gellin (Maison du Bois - 25)
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL	
CHATELAIN Jean-Marc	Néant
CRÉDIT AGRICOLE DE FRANCHE-COMTÉ	
BIGNON Jérôme	Administrateur IDEHA, SA AKTYA, Habitat 70 Censeur sur la SPL Territoires 70
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BOURGOGNE F-COMTÉ	
Étienne BRUNOLD (de janvier à novembre 2023)	Administrateur SEM Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises Membre Comité des engagements Batifranc
Stéphane ROLLET (de novembre à décembre 2023)	Administrateur SEM Pays de Montbéliard immobilier d'entreprises Membre Conseil d'Administration MEDEF Territoire FC Membre Comités des engagements Réseau entreprendre, CPME du Doubs, CPME de Haute-Saône

C) CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE

Conventions abordées dans le point n° VI du présent rapport.

D) TABLEAU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant pour l'exercice 2023.

Il est précisé qu'il n'existe aucune participation de salarié au capital social au dernier jour de l'exercice.

E) DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Néant pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

F) CHOIX OPÉRÉ ENTRE LES DEUX MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration a opté pour la modalité de direction générale assumée, sous la responsabilité du Président Directeur Général, par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

La Présidente-directrice Générale
Christine BOUQUIN

